

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Décision n° 13-379 du 11 avril 2013 fixant au titre de l'année 2013 la composition du jury d'un concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de 1^{re} classe

NOR : DEVD1309107S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1^{re} classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu la décision en date du 29 janvier 2013 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de 1^{re} classe,

Décide :

Article 1^{er}

Le jury du concours externe pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de 1^{re} classe au titre de l'année 2013, ouvert par l'arrêté susvisé, est composé comme suit :

Président

M. Didier REBOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-président

M. Claude LEGLANTIER, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membre de jury

Mme Nathalie CERISIER, ingénieure des travaux de la météorologie.

Membres examinateurs

M. Vincent CAUBERE, professeur certifié en mathématiques (TSI).

M. Jacques DELFAUD, professeur agrégé de mathématiques (TSE).

M. Yves LALART, professeur certifié de physique (TSE).

M. Bruno ROBERT, professeur certifié en génie électronique (TSI).

Mme Véronique ROLLAND, professeure de lettres modernes, certifiée classe normale (TSE/TSI).

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 avril 2013.

Pour le président-directeur général
et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG